

ARRÊTÉ

Portant inscription
sur le tableau annuel
d'avancement au grade
de REDACTEUR
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
- EXAMEN PROFESSIONNEL au titre de l'année 2023

N/Réf.: BdK/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1er:

Le tableau annuel d'avancement au grade de **REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**, <u>au titre de l'examen</u> professionnel, est fixé comme suit **pour l'année 2023** :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITÉ DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	PERROTIN Malika	1 ^{er} avril 2023

Promouvables/Inscrits	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2:

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à TOURS, le 31 mars 2023

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER

Le Président,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.